

LA TRIBUNE LIBRE
DU SYNDICAT
CGT ARDENNES

DES AGENTS EN COLÈRE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES ARDENNES

Perfouéteur



**A LA CGT,
ON ASSURE...
VOS ARRIÈRES !!!**

Sommaire

Edito	page 1
Le mal-être des agents	page 2
Réorganisation des services et réforme du RIFSEEP	page 3
Explication de texte	page 4
Trombinoscope	page 5
Focus sur le Foyer De l'Enfance	page 6

L'heure est à la mobilisation !

Au niveau national, le climat social est sous haute tension et la colère qui s'exprime dans le pays est profondément légitime. L'inflation persistante continue de rogner violemment notre pouvoir d'achat, précarisant chaque jour un peu plus les travailleuses et les travailleurs. Face à cette détérioration de nos conditions de vie, la jeunesse nous montre la voie : les mouvements lycéens actuels rappellent qu'une génération entière refuse de voir son avenir sacrifié. Leurs inquiétudes font écho aux nôtres, et leur lutte s'inscrit dans un combat global pour plus de justice sociale.

Cette brutalité du contexte national, nous la subissons également à notre échelle, au sein du Conseil Départemental des Ardennes.

Les agents du CD08 traversent aujourd'hui une période de fortes incertitudes. L'annonce de la «réorganisation des directions» suscite une inquiétude grandissante dans les services. Derrière les discours et les logiques d'optimisation, ce sont nos conditions de travail, l'organisation de notre quotidien et notre capacité à rendre un service public de qualité qui sont directement menacées. À cette opacité s'ajoute un autre dossier brûlant : la «renégociation» de notre régime indemnitaire, le RIFSEEP. Pour la CGT, la ligne est claire. Il est hors de question

d'accepter des primes au rabais ou des systèmes d'évaluation qui divisent les agents. Nous exigeons une véritable reconnaissance de notre travail, qui doit se traduire par une amélioration concrète et pérenne de nos fiches de paie, pour tous.

Pour peser sur ces décisions locales et ne pas subir les choix de l'administration, une seule solution s'offre à nous : établir un véritable rapport de force.

C'est précisément tout l'enjeu des prochaines **élections professionnelles**. Ce scrutin n'est pas une simple formalité ou un rendez-vous institutionnel de plus. C'est le moment décisif où vous pouvez donner à vos représentants le poids nécessaire pour faire front. Les élus ne vous écouteront que si la pression est réelle. Plus la CGT sera forte au sortir de ces urnes, plus nous serons en mesure d'imposer nos revendications face à l'exécutif départemental et de bloquer les régressions annoncées.

Rejoignez-nous, votez CGT et construisons ensemble le rapport de force indispensable pour protéger nos acquis et en conquérir de nouveaux.



LE MAL-ÊTRE DES AGENTS TERRITORIAUX S'AGGRAVE EN 2026

Selon la 17^e édition du baromètre « La Gazette – MNT », publiée le 8 octobre 2026, les conditions de travail des agents territoriaux continuent de se dégrader, malgré un attachement toujours fort au service public.

Les principaux constats

Un bien-être en recul : 51 % des agents estiment que leur bien-être au travail s'est dégradé, soit une hausse de 5 points en un an. Cette proportion atteint 56 % dans les conseils départementaux.

Un stress généralisé : 80 % des répondants déclarent ressentir du stress. Les principales causes sont la surcharge de travail (28 %), la pression hiérarchique ou le management toxique (12 %), les urgences permanentes (10 %) et les consignes contradictoires (9 %).

Des réorganisations difficiles : les changements liés aux élections municipales améliorent parfois les relations entre collègues et avec la hiérarchie, mais sont plus souvent associés à une dégradation du bien-être, de l'orga-

Un attachement au service public qui résiste

Malgré ces difficultés, les agents conservent un fort sentiment d'utilité et de fierté professionnelle :

- 88 % apprécient d'exercer une mission de service public.
- 84 % sont fiers de leur métier.
- 81 % sont satisfaits de leurs relations avec leurs collègues.
- 73 % restent attachés au service public, même si ce chiffre recule de 6 points en un an.

Face aux difficultés psychologiques, les collègues constituent le principal soutien pour 69 % des agents, loin devant la hiérarchie (36 %) et les ressources humaines (21 %).

Conclusion

Le principal paradoxe est que les agents territoriaux restent profondément attachés à leur mission, alors



nisation du travail et de la reconnaissance.

Une santé mentale fragilisée : 62 % des agents déclarent que leurs conditions de travail affectent leur santé mentale. Par ailleurs, 72 % jugent insuffisante la prise en charge de cette dimension par leur collectivité.

Un manque de reconnaissance et de rémunération : seuls 26 % des agents sont satisfaits de leur rémunération et 45 % de la reconnaissance reçue. L'augmentation des salaires constitue la première attente, exprimée par 81 % des répondants.

même que leurs conditions de travail se détériorent. La surcharge de travail, le stress, le manque de reconnaissance et les difficultés financières fragilisent leur bien-être et leur santé mentale.

L'étude souligne ainsi la nécessité pour les collectivités d'améliorer la rémunération, la reconnaissance professionnelle, l'organisation du travail et la prévention des risques psychosociaux.

Dans ce contexte, qui mieux que vos représentants du personnel de la CGT pour défendre vos droits, instaurer un rapport de force et peser concrètement dans l'amélioration de vos conditions de travail ?

Source : baromètre « La Gazette – MNT », enquête menée en ligne du 8 juin au 3 juillet 2026 auprès de 5 036 agents territoriaux.

Ne laissons pas notre situation se dégrader, comme au CD94 !



Que se passe-t-il quand une collectivité supprime des postes ? Scannez ce code pour le découvrir.

RÉORGANISATION DES SERVICES ET RÉFORME DU RIFSEEP



La restitution de l'audit par le Cabinet Javier Milei Consulting a enthousiasmé nos dirigeants

Notre collectivité n'est pas l'Argentine... mais les questions sont les mêmes.

La Direction annonce deux chantiers majeurs pour notre collectivité : **une réorganisation des directions et des services et une réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP).**

L'objectif affiché est de clarifier l'organisation en réduisant les strates hiérarchiques. Au passage, il y a fort à parier que des suppressions de postes et non-remplacement sont déjà programmés. **Réduire les niveaux hiérarchiques ne doit pas signifier concentrer les responsabilités, alourdir la charge de travail ou éloigner davantage les décisions du terrain.**

La réforme du RIFSEEP est présentée comme un moyen de rendre les rémunérations plus lisibles, de réduire les écarts entre filières et de renforcer l'équité interne. Nous partageons l'exigence d'une rémunération plus juste. Mais l'expérience nous invite à la vigilance (cf évaluateurs APA/PCH ; Administratifs FPH ...) et Il faudra surtout vérifier que la réforme ne crée pas de nouveaux perdants.

Ces objectifs vont dans le bon sens, mais **les intentions ne suffisent pas**. Derrière les discours de simplification, de rationalisation et d'efficacité, quelles économies sont recherchées, qui supporte les efforts et quelle place est réellement accordée aux agents ? L'association annoncée des agents devra donc être réelle, et non constituer une simple consultation de façade compte-tenu du calendrier proposé extrêmement tendu !

- CST consulté le 27 novembre sur le projet de réforme du RIFSEEP
- Nouvelle structuration générale de la collectivité qui devra être effective au 31 mars 2027.

Ce calendrier est ambitieux. Il ne doit pas servir de prétexte pour précipiter les décisions, limiter le dialogue social ou présenter aux représentants du personnel des projets déjà arbitrés.

Moderniser le service public, ce n'est pas simplement réduire les organigrammes. C'est donner aux agents les moyens de travailler correctement et garantir à la population un service public de qualité.

Notre ligne est claire : pas de réforme imposée, pas d'équité de façade, pas de réorganisation au détriment des personnels. Les agents doivent être entendus, respectés et associés aux décisions qui les concernent !

Extrait du compte rendu du CST publié sur l'intranet :

Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)

Le décret 2026-604 du 6 juillet 2026 détermine la liste des ASA liées à la parentalité et à certains événements familiaux. Leur octroi ne relève donc plus de la discrétion de l'autorité territoriale.

De par l'application de ce décret, les ASA suivantes utilisées jusqu'ici n'ont plus de cadre réglementaire et ne pourront plus être sollicitées par les agents au 1er janvier 2027 : déménagement, décès oncle/tante/grand-parent/niece/neveu, mariage enfant.

De plus, certains aménagements d'horaires seront désormais soumis à récupération des heures non effectuées en service.

Ces nouvelles dispositions intégreront le règlement du temps de travail au 1er janvier 2027.

Pour rappel, les ASA bénéficient aux fonctionnaires en activité, aux fonctionnaires stagiaires et aux agents contractuels et sont accordées sous réserve des nécessités de service et de l'accord de sa hiérarchie.

Vote des représentants du personnel : pour à l'unanimité

et pour lever le doute : La CGT se bat pour défendre nos acquis et en obtenir de nouveaux, pas pour qu'on nous les reprennent !

Ce point 2 présenté en CST aurait dû faire l'objet d'une communication et non d'un vote car c'est un texte de mise en conformité réglementaire qui s'impose à la collectivité.



A l'heure où nous mettons sous presse, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse du président concernant la mise en place du forfait mobilité durable, pour les collègues qui se déplacent en vélo ou covoiturage.

TROMBINOSCOPE

Nous sommes agents d'accueil, travailleurs sociaux, chefs de service, responsables de missions, agent des collègues, archivistes, informaticiens, agents des routes...

Nous sommes confrontés aux mêmes difficultés que vous au quotidien. Nous avons décidé de nous mettre au service du collectif en nous portant candidats pour vous représenter dans les instances de la collectivité pour défendre nos intérêts à tous.

Nous sommes vos candidats CGT pour les prochaines élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026.



FDE : DES DÉCISIONS DE BUREAU, UNE RÉALITÉ DE TERRAIN OUBLIÉE ?

À quand une véritable concertation avec les agents qui accompagnent les enfants au quotidien ?

Au FDE, les décisions semblent parfois se prendre bien loin du terrain. Pourtant, ce sont les professionnels qui doivent ensuite composer avec leurs conséquences, souvent sans avoir été consultés.

Dernier exemple en date : l'achat d'une maison de maître en centre-ville, avec moulures, parquet et radiateurs en fonte, pour désengorger les algécos actuels. **Avant d'investir dans les murs, ne faudrait-il pas s'assurer que le projet répond réellement aux besoins des enfants et des équipes ?**

Sur le terrain, les difficultés s'accumulent : placements judiciaires qui ne se concrétisent pas toujours, accueils qui durent parfois 12 mois au lieu des 6 annoncés, manque de personnel et communication quasi inexistante avec les équipes. Sans oublier un projet d'établissement qui ne correspond plus à la réalité, un parking toujours inachevé après trois ans et un système de pointage Horoquartz qui dysfonctionne.

Ces exemples ne sont pas des détails. Ils témoignent d'un décalage grandissant entre les décisions prises et les conditions réelles de travail.

Les agents ne demandent pas à décider de tout. Ils demandent simplement à être entendus avant que les décisions soient prises. Leur expérience est une ressource, pas une variable d'ajustement.

La CGT revendique une véritable concertation avec les équipes, des moyens adaptés aux besoins et des décisions construites à partir de la réalité du terrain.

Au FDE, les professionnels ne sont pas de simples exécutants. Ce sont eux qui font vivre le service public, chaque jour, auprès des enfants. Après 8 ans de provisoire en Algeco, il serait temps que les décisions soient prise en tenant compte de la parole des agents et des enfants !





LES PRÉDICTIONS DE MAÎTRE GÉRALD

Maître Gérald, Grand Marabout Syndical International, nous a livré ses prédictions lors d'un entretien accordé à votre magazine Perfouréteur. Nous vous livrons en exclusivité le contenu des visions du Maître* :

« Suite à son succès lors de prochaines élections professionnelles, la CGT obtiendra, à la suite de négociations menées avec la collectivité les dispositions suivantes :

- 45 minutes de pause seront accordées réglementairement pour chaque heure travaillée
- le lundi sera renommé «deuxième dimanche», et deviendra semblable en tous points au premier
- la retraite à 35 ans sera accordée sur simple demande, à condition qu'elle porte la mention «s'il vous plait»
- une licorne de fonction sera systématiquement attribuée à chaque agent, pour l'ensemble de ses déplacements professionnels. L'usage de la licorne de fonction sera également toléré pour aller chercher une feuille à l'imprimante.»

Une seule solution pour savoir si Maître Gérald a vu juste : **le 3 décembre prochain, VOTEZ CGT !**



*Visions non contractuelles. La rédaction du magazine Perfouréteur décline toute responsabilité en cas de non-réalisation des prédictions du Grand Marabout. Il est très très fort, mais bon, des fois, il peut lui arriver de taper un peu à côté quand même.



REJOIGNEZ-NOUS !

POUR EN SAVOIR PLUS :
CGT CD/FDE08
4 place Gaston Defferre
08000 CHARLEVILLE MEZIERES
Bureau : 03 24 27 19 94
Ou Gérald : 06 48 57 09 16
web : cgt-ardennes.fr
mail : cgt-08@cd08.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone personnel :

E-mail personnel :

Lieu de travail :

Métier :

Service / Direction :

Grade : Echelon :